LES NOTICES DE L'ORDIF

LES DÉCHETS INERTES EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2022

Novembre 2024

Blandine BARRAULT / Chargée d'études - Traitement

Plate-forme de concassage d'inertes de Louvres (95 - TERSEN ETS Cosson) (crédits -ORDIF)

L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES DÉCHETS

1. Situation globale du traitement des déchets en 2022

Les travaux de l'ORDIF menés en 2024 sur les **déchets franciliens produits en 2022** permettent d'identifier **39,05 millions de tonnes, traitées en Île-de-France ou dans les régions voisines**.

54,3 % de ces déchets sont issus des activités du Bâtiment et des Travaux Publics, 30,5 % proviennent des ménages et 15,1 % des activités économiques (donc hors BTP).

La présente notice s'attachera à la partie BTP, pour ses flux de **déchets inertes**, qui représentent **90,1 % des flux de cette activité**.

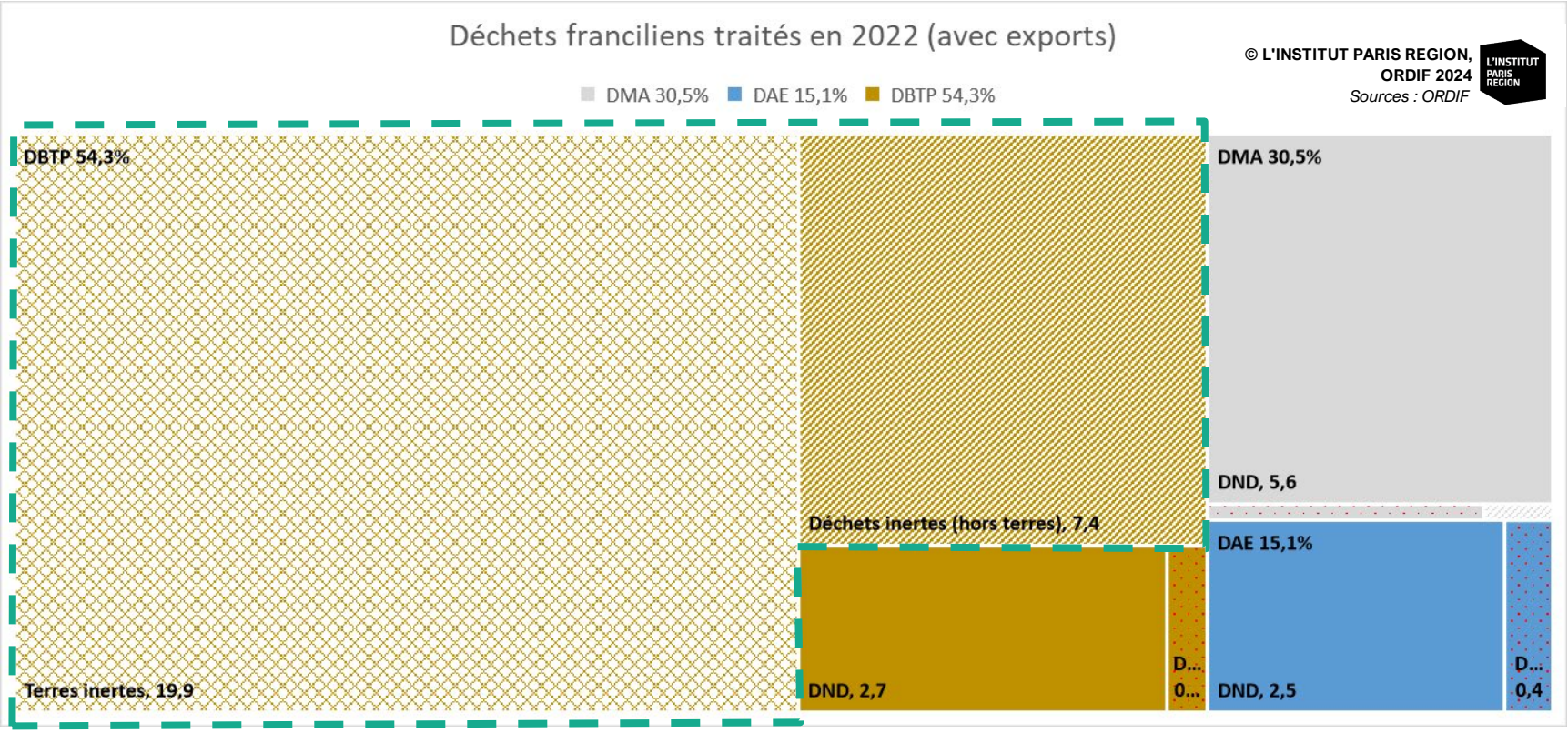

Objet de cette présente notice

2. Chiffres clés 2022

Déchets inertes :
« déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. » *(définition issue de la Directive n° 1999/31/CE du 26/04/99 concernant la mise en décharge des déchets)*

QUANTITÉS D'INERTES IDENTIFIÉES SUR LES INSTALLATIONS FRANCILIENNES
27 295 000 tonnes

dont QUANTITÉS ORIENTÉES HORS ÎLE-DE-FRANCE
5 131 000 tonnes

TERRES / HORS TERRES
73 % / 27 %

PARC D'INSTALLATIONS EN ÎLE-DE-FRANCE
713 installations de traitement et points de collecte

En cas de citation du document, merci de mentionner la source : Auteur (Nom, prénom) / Titre de l'étude / Institut Paris Region/ année

3. Déchets inertes : quels « exutoires »?

L'observation des déchets inertes présentée dans la présente notice relève d'une approche « exutoires » : les tonnages pris en compte sont ceux identifiés comme **provenant d'Île-de-France** accueillis **dans les installations de traitement** soit franciliennes soit situées dans d'autres régions (ISDI et carrières) au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ne sont ainsi **pas pris en compte** les déchets inertes produits (généralement des terres) :

- faisant l'objet de **réutilisation directement sur les chantiers**
- utilisés dans le cadre d'opérations **d'aménagement** (pour une grande partie) même si la connaissance s'affine au fil des ans et qu'il a été possible d'ajouter quelques tonnages de déchets inertes ainsi valorisés
- dans le cadre d'opération de **rehaussements de terrains agricoles**

Exutoires des déchets inertes franciliens en 2022

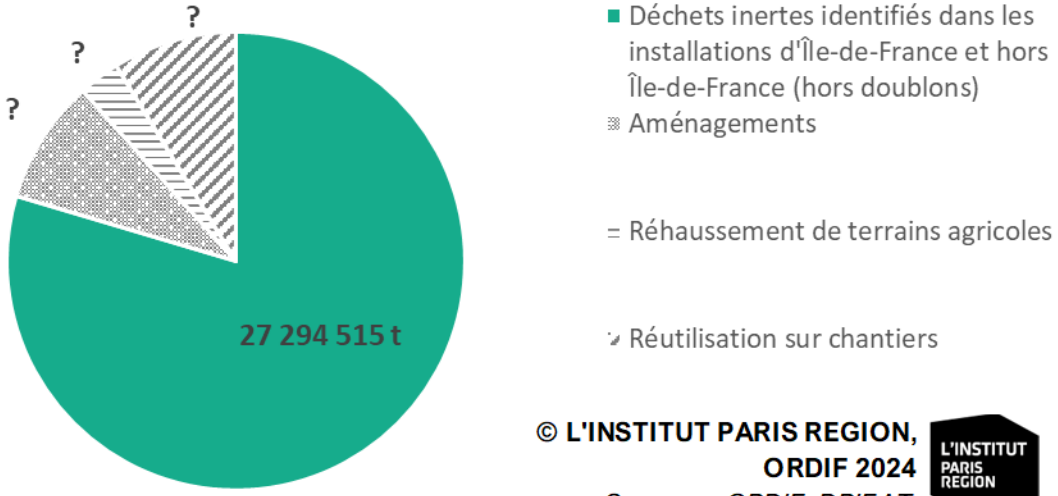

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024

Sources : ORDIF, DRIEAT

3. Déchets inertes : flux et origines

Les **déchets inertes** identifiés sur des centres franciliens (et exports) pour l'année 2022 représentent **27,3 millions** de tonnes.

Nature

- Les inertes représentent la très grande majorité des flux du BTP, en comparaison aux déchets non dangereux et dangereux (plus de 90 % des tonnages)

Flux

- **73 %** sont des **terres, soit 19,9 millions de tonnes**

Origines

- 601 000 t sont identifiées comme provenant du traitement/dépollution de terres non dangereuses (se reporter à la notice « Déchets du BTP »)
- Les origines "Producteurs" ne sont pas disponibles pour tous les centres enquêtés, cependant, une très grande majorité des déchets inertes sont générés par les **entreprises du bâtiment et des travaux publics.**

27 295 000 tonnes de déchets inertes identifiés en 2022 (traités en et hors Île-de-France)

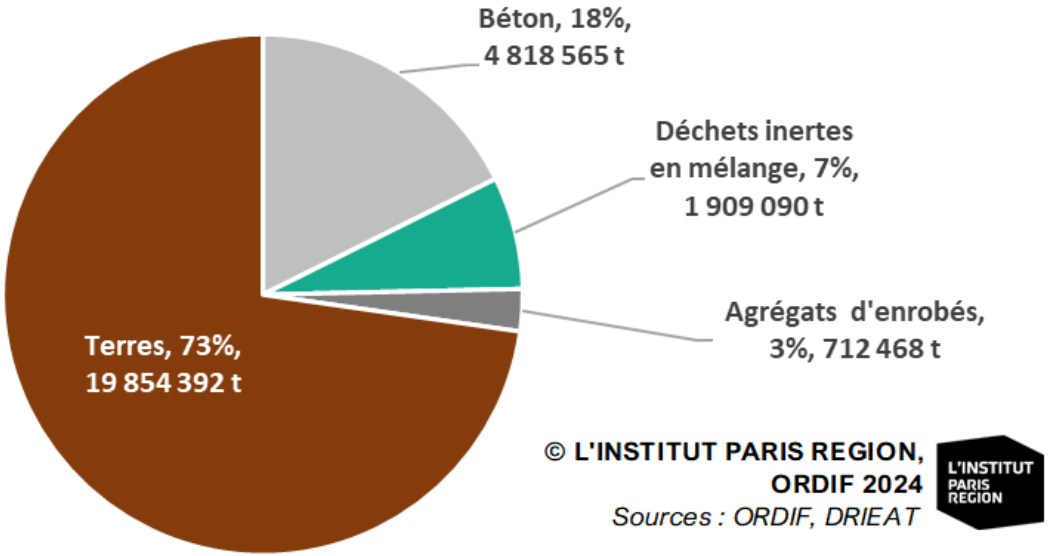

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024

Sources : ORDIF, DRIEAT

4. Points de collecte et tri des déchets inertes en 2022 – Tri et transit

Les déchets inertes peuvent arriver directement sur des installations de traitement, ou **passer au préalable par des sites de collecte ou de tri-transit**, selon la catégorisation suivante :

- Les **centres de tri**, qui reçoivent potentiellement d'autres flux en mélange (encombrants des ménages, déchets d'activités économiques, déchets du BTP en mélange…) qu'il faudra trier.
- Les centres de transit principalement **dédiés aux inertes**, souvent liés à une activité de production de béton prêt à l'emploi (BPE), en bord de voie d'eau, afin de réaliser du double fret pour le remblaiement de carrières qui fournissent les granulats (points blancs).
- les **vendeurs de matériaux** pour chantiers BTP à des artisans, et qui ont mis à disposition de leurs clients des points de collecte de leurs déchets (signets saumons).

Chaque département (hors Paris) représente environ 14 % de ce maillage de **248 installations privées.**

- s'ajoutent **184 déchèteries publiques dont 100** accueillant les professionnels, très majoritairement en grande couronne.

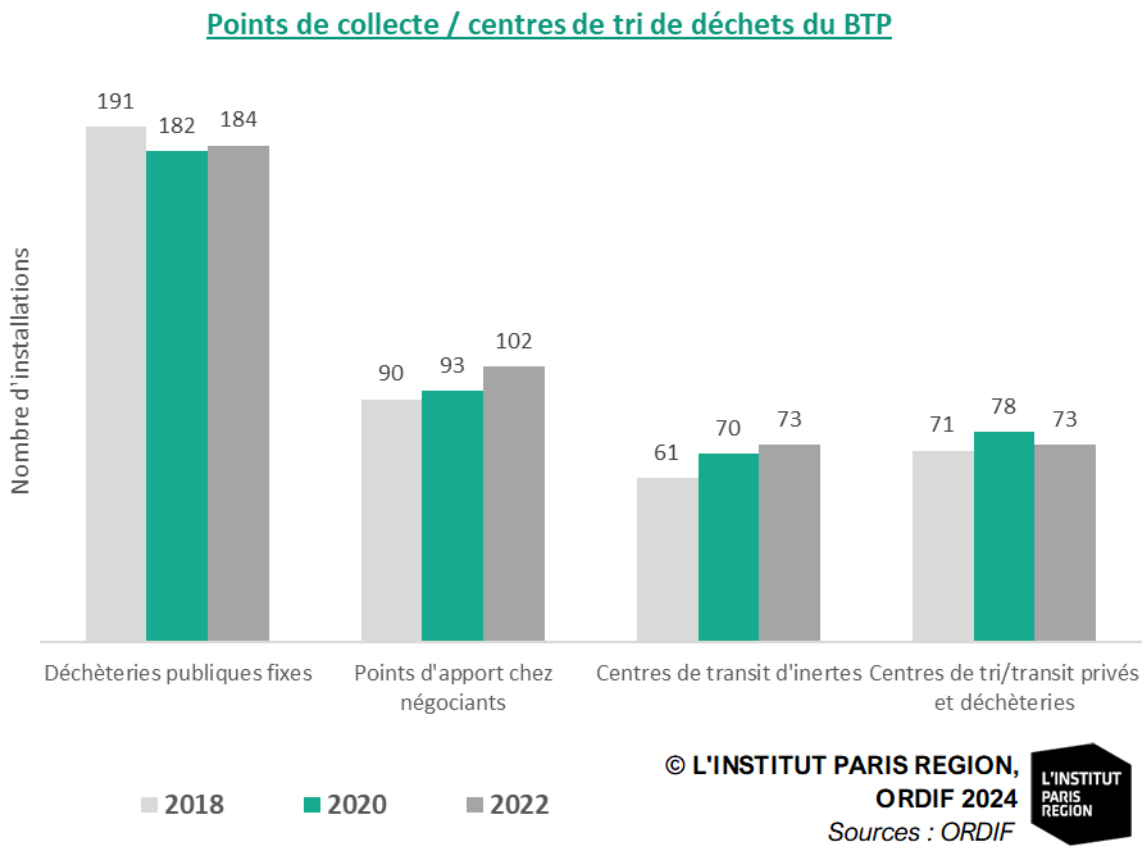

N.B. : Des points de reprise sans frais des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) sont progressivement mis en place sur tout le territoire francilien dans le cadre de la REP PMCB depuis mai 2023. A horizon fin 2026, un point de reprise sans frais des 6 flux concernés par cette REP (inertes, bois, plâtre, métaux, plastique, menuiseries vitrées) sera mis en place à minima toutes les 15 minutes sur le territoire, en conformité avec l'objectif fixé dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

5. Installations franciliennes de traitement recevant des déchets inertes en 2022

Les **principaux exutoires** de déchets inertes franciliens sont les **ISDI** (Installations de Stockage de Déchets Inertes) et les **carrières** autorisées en remblaiement. À elles seules, elles représentent **64 % des flux reçus, avec près de 14,3 millions de tonnes,** principalement de terres. De plus, près de 4,8 millions de tonnes quittent la région pour être envoyées dans le même type d'installations classées.

Parmi les procédés de recyclage, le **concassage** du béton, représente 15 % du traitement des déchets inertes franciliens identifiés.

Les installations de stockage de déchets non dangereux (**ISDND)** accueillent des déchets inertes utilisés pour l'aménagement des sites. Par ailleurs, on identifie nouvellement certains projets d'**aménagement** qui reçoivent également des déchets inertes.

L'Île-de-France compte une seule installation fixe de recyclage de **boues de béton*** à Villeparisis (77) qui a permis l'extraction de 160 000 tonnes de béton, de gravillons, et autres matériaux.

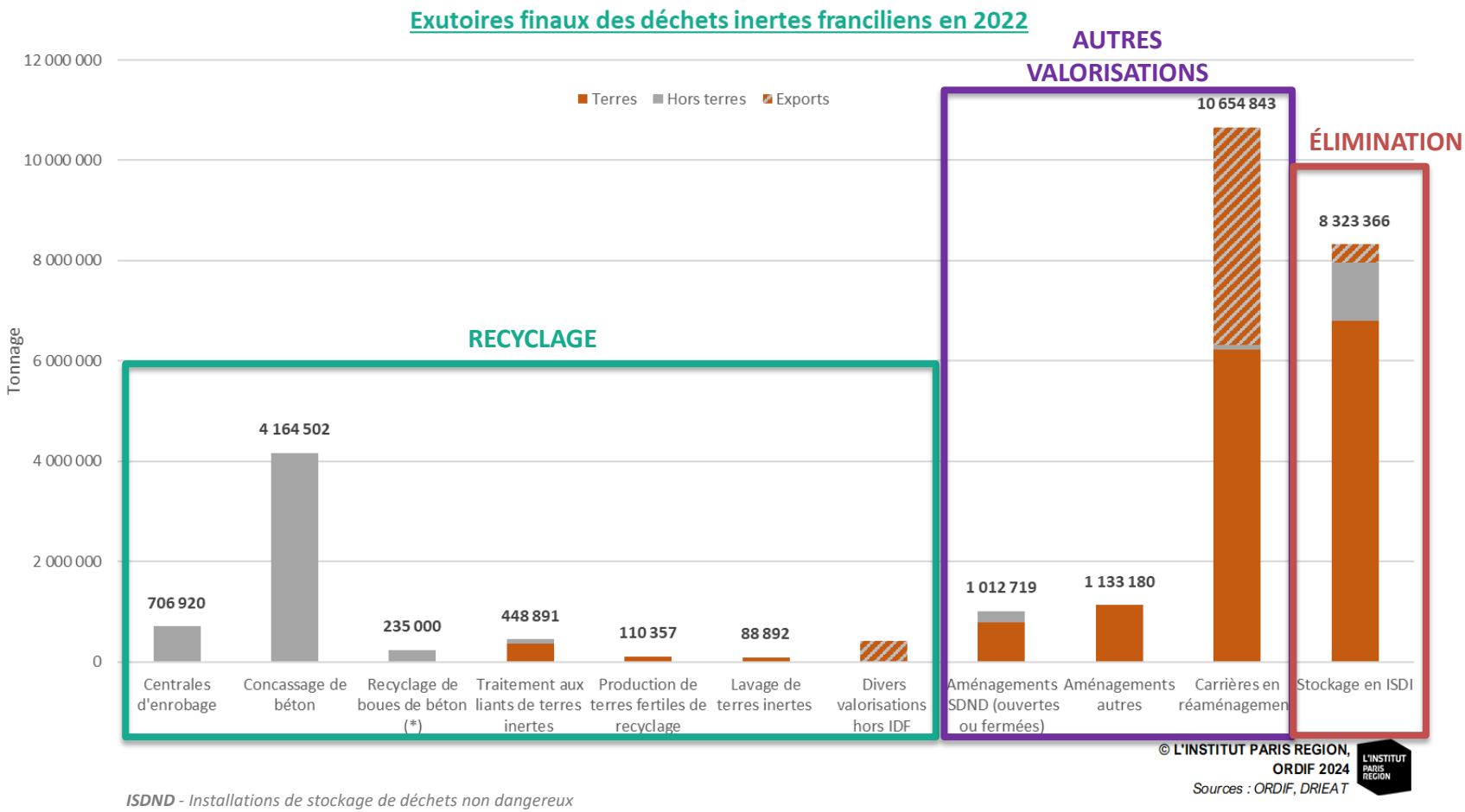

ISDND - Installations de stockage de déchets non dangereux
ISDI - Installations de stockage de déchets inertes
(*) Tonnage indicatif

*** Indicateur du PRPGD**
Pour toute information le concernant, se reporter à la diapositive n°21

5. Recyclage des déchets inertes en Île-de-France en 2022 – Usines d'enrobés avec recyclage d'agrégats

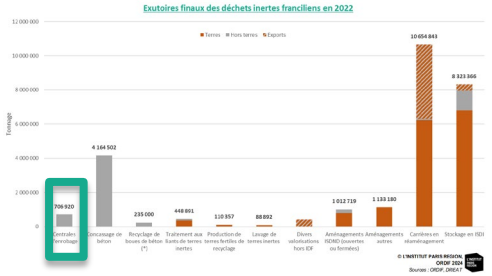

Les centrales d'enrobage produisent les enrobés pour les couches de roulement de chaussées. En intégrant à leur process de fabrication les **croûtes d'enrobés (agrégats)** qui sont ôtées des voiries lors de travaux de réfection, ces installations deviennent des centres de recyclage de déchets.

En 2022, l'ORDIF a recensé 4 centrales supplémentaires intégrant les agrégats d'enrobés. L'Île-de-France en comptait donc **29**.

Ces sites ont incorporé **706 920 t** * **d'agrégats recyclés** dans leur process, pour un taux d'incorporation de **24 %**. Ces 2 indicateurs sont en hausse pour l'année 2022. A noter que le taux varie entre 3 % et 35 % suivant les installations et les technologies employées.

N.B. : L'ORDIF ne dispose pas de donnée concernant les installations hors Île-de-France qui auraient reçu des flux d'enrobés franciliens.

Intégration de croûtes d'enrobés dans la production d'enrobés neufs en Île-de-France

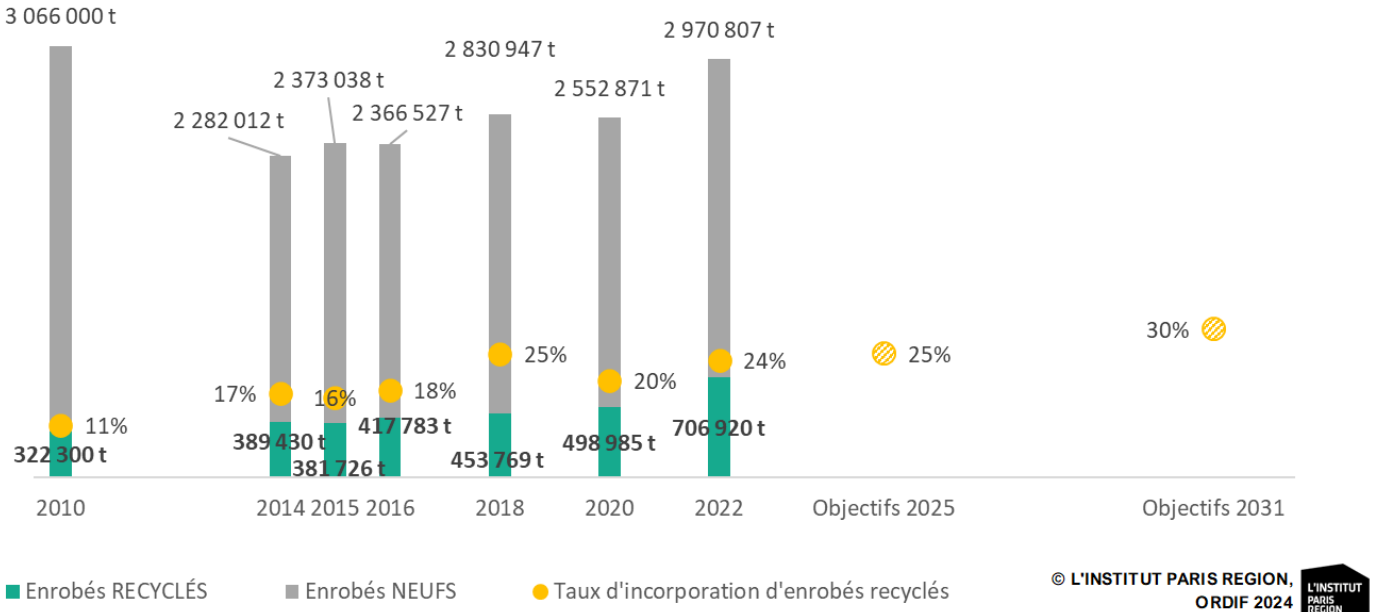

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : ORDIF

Liste des usines d'enrobage avec recyclage des agrégats d'Île-de-France en 2022

5. Recyclage des déchets inertes en Île-de-France en 2022 – Concassage de bétons

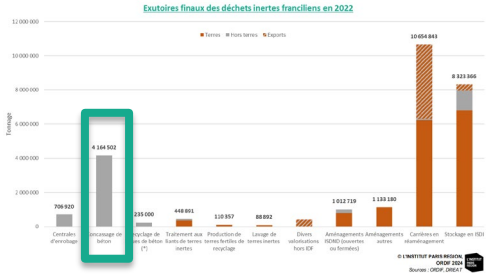

Les **bétons** de démolition de bâtiments ou de chaussées (bordures de trottoirs, graves routières…) peuvent être concassés et revendus comme granulats recyclés pour des utilisations en techniques routières (sous-couches routières, voiries et réseaux divers…) en substitution de granulats neufs issus de carrières.

Les sites disposant de concasseurs fixes ont déclaré en 2022 la production d'un minimum de **4 164 502 t*** **de bétons concassés et vendus** (20 % du traitement de déchets inertes en Île-de-France). La production retrouve ainsi un niveau inférieur à la moyenne de la période avant le pic de 2018. Ces données déclaratives sont à prendre avec prudence, beaucoup d'exploitants ne répondant pas, ou partiellement, aux enquêtes.

Le recensement 2022 indique **104 installations fixes** (8 de plus qu'en 2020) de concassage de déchets du BTP en Île-de-France (à 26 % d'entre eux en petite couronne, à proximité des sites de production des chantiers de déconstruction qui leur fournissent ces déchets). L'activité des installations sur chantiers directement, sans doute significative, n'est pas identifiée à ce jour.

Tonnage de granulats recyclés issus du concassage vendus en Île-de-France depuis 2010

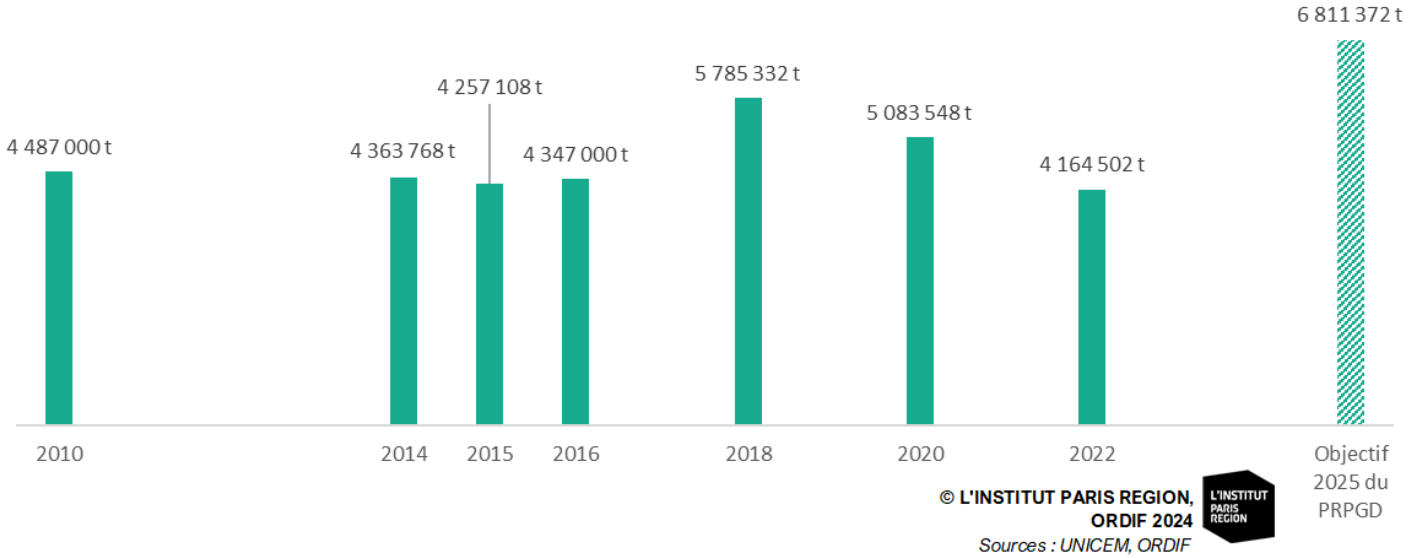

Liste des centrales fixes de concassage de béton d'Île-de-France en 2022

N.B.1 : Cette enquête Concassage est réalisée par l'UNICEM, qui transmet à l'ORDIF, par une convention de partenariat, les données obtenues.
N.B.2 : L'ORDIF ne dispose pas de donnée concernant les installations de concassage hors Île-de-France qui auraient reçu des flux franciliens, ni du concassage réalisé directement sur chantier.

5. Recyclage des déchets inertes en Île-de-France en 2022 – Valorisation de terres inertes par liants

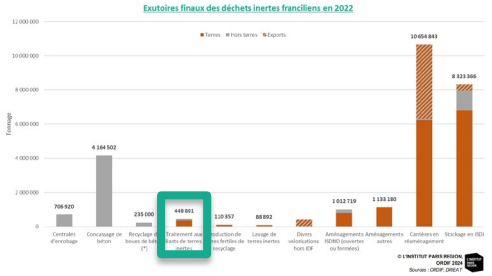

Les **terres inertes** peuvent être valorisées, par **ajout de liants**, leur apportant certaines propriétés physiques (portance, diminution de la teneur en eau…). La chaux permettra l'obtention de terres valorisables en remblais de canalisations par exemple, les liants hydrauliques produiront des graves traitées utilisées en techniques routières.

En 2022, ce sont près de **450 000 t*** **de terres inertes qui ont été valorisées** (à 81 % en terres chaulées uniquement, le reste étant traité aux liants hydrauliques). La baisse de cette année fait tomber le tonnage au plus bas niveau depuis 12 ans. Davantage d'exploitants déclarent pourtant traiter les terres.
La concurrence avec d'autres matériaux secondaires ou naturels, ainsi qu'un manque de débouchés (chantiers aléatoires, demande rare de ces matériaux dans les cahiers des charges des travaux…) empêche le développement de la filière.

En 2022, le parc d'installations comptait **32 sites**, dont 29 ont répondu à l'enquête et 28 ont déclaré des tonnages.

N.B. : L'ORDIF ne dispose pas de donnée concernant les installations hors Île-de-France qui auraient reçu des flux franciliens

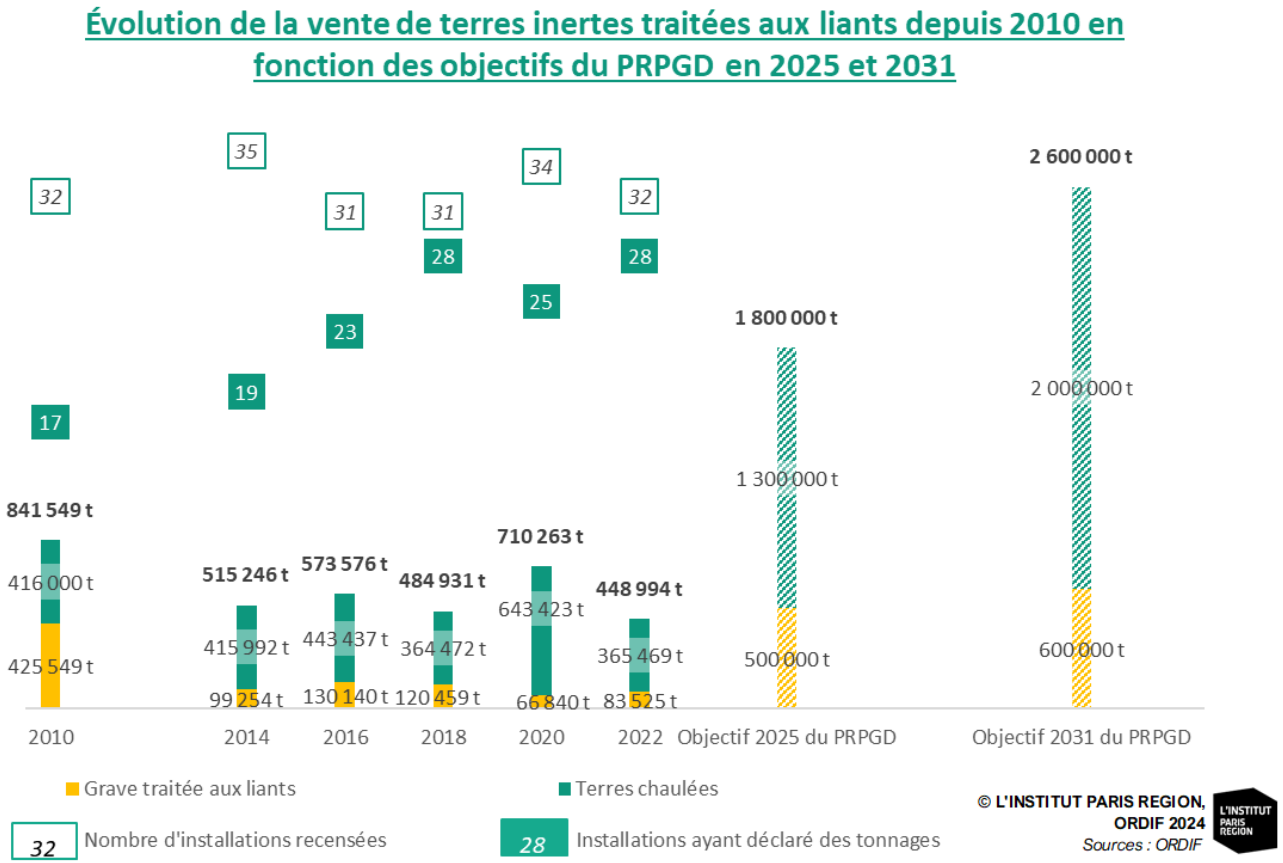

Liste des plateformes de traitement des déblais et graves inertes aux liants, en Île-de-France en 2022

5. Recyclage des déchets inertes en Île-de-France en 2024 – Filières émergentes

La valorisation des déblais inertes passe aujourd'hui majoritairement par le remblaiement de carrières. Cependant, de nouvelles
filières de valorisations sont à l'étude et émergent depuis quelques années.

Notamment, la production de **terres fertiles** pour projets d'aménagements et paysagers à partir de terres inertes (de recyclage*), avec 8 sites identifiés en fonctionnement au cours de l'année 2024.

Le **lavage de terres inertes** nous a été signalé pour la 1ère fois lors de l'enquête 2022. Ce procédé a pour objectif de produire des sables et graviers à usage TP ou béton prêt à l'emploi, ou encore de la grave drainante à usage TP.
Il semblerait que cette activité soit actuellement en développement sur d'autres sites de la région.

Malgré un process bien abouti, un projet d'usine de production de **matériaux en terre crue** a dû être mis en suspens, avec bon espoir de pouvoir redémarrer rapidement..

Liste des filières émergentes de valorisation des terres excavées, en Île-de-France en avril 2024

Filières émergentes de valorisation des terres excavées
en Île-de-France en août 2024

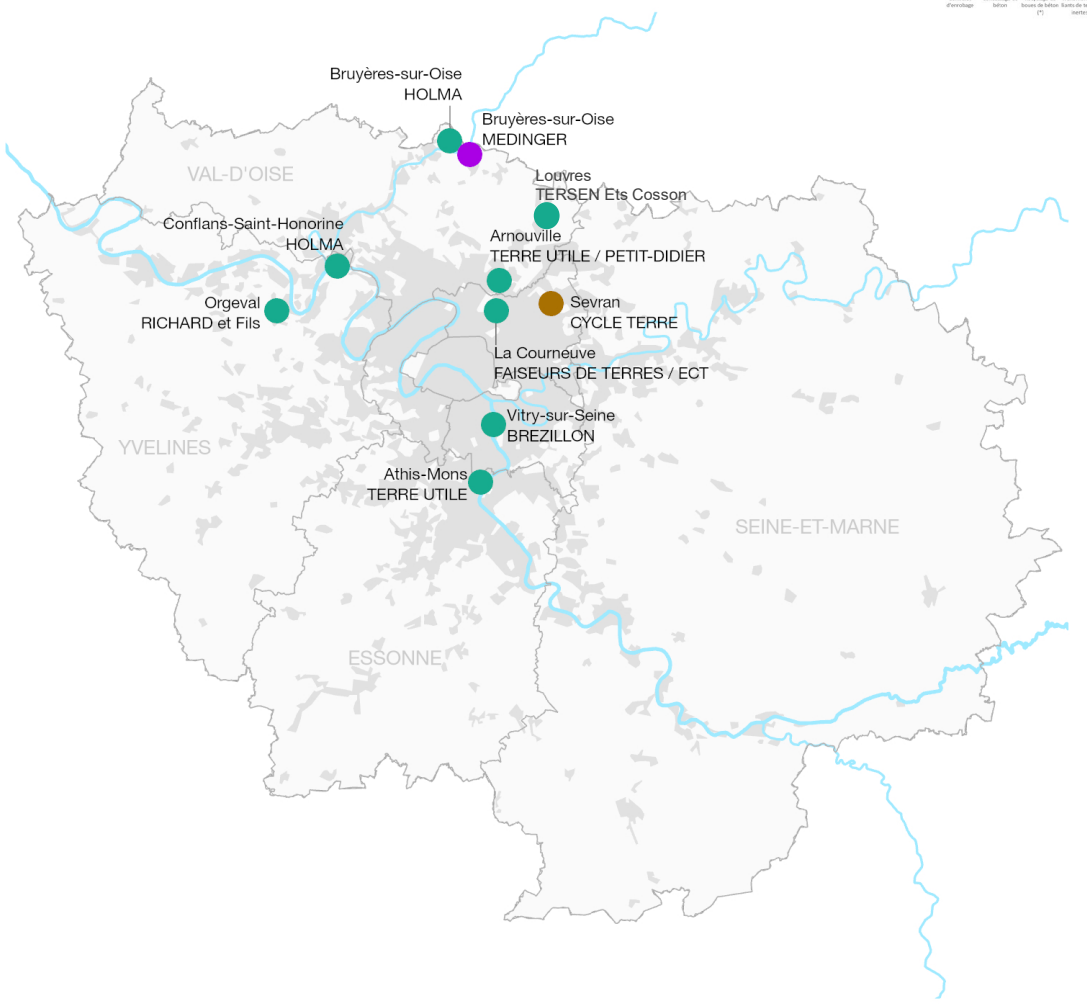

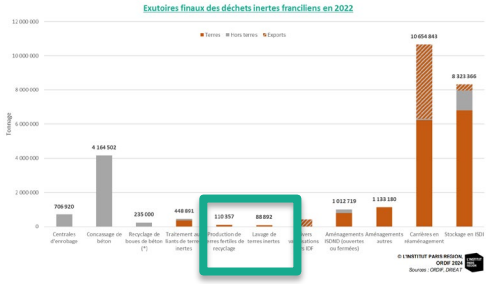

5. Recyclage des déchets inertes en Île-de-France en 2022 – Parc des installations

Même si la majorité des installations de recyclage des déchets inertes se situe en grande couronne, 29 % restent près de la zone centrale, proches des chantiers de démolition.

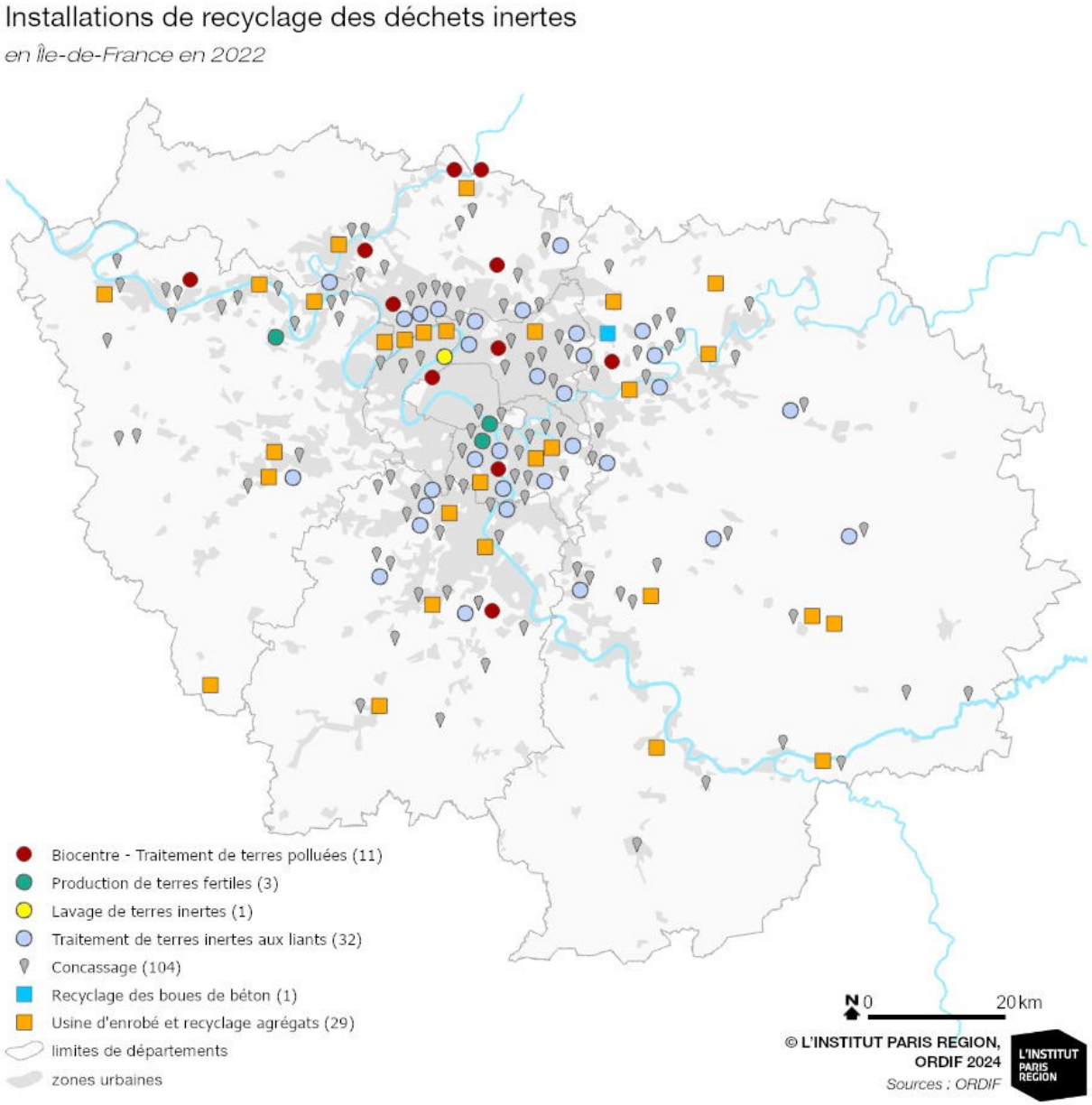

6. Valorisation matière des déchets inertes en Île-de-France en 2022 - Remblaiement de carrières

Les carrières de production de granulats peuvent être, en fin d'exploitation, réaménagées par remblaiement en matériaux extérieurs. En sus des matériaux initialement présents sur site, elles peuvent avoir recours à des déchets inertes pour effectuer leur remblaiement, considéré comme de la valorisation au sens de la directive européenne Déchets.

L'Île-de-France comptait en 2022, **56 carrières autorisées** au remblaiement par matériaux extérieurs dont certaines peuvent accueillir des flux spécifiques au sous-sol francilien, de terres sulfatées, grâce à dérogation (carrés verts).

Toutes n'en ont pas reçu, cela dépendant notamment de leur phasage d'exploitation (en extraction, ou en remblaiement), et de la compatibilité de déchets avec la géologie du site.

En 2022, seules **37 des 56 carrières franciliennes autorisées ont reçu des déchets.**

Liste des carrières autorisées au remblaiement en Île-de-France en 2022

Les carrières autorisées au remblaiement par des matériaux extérieurs
en Île-de-France en 2022

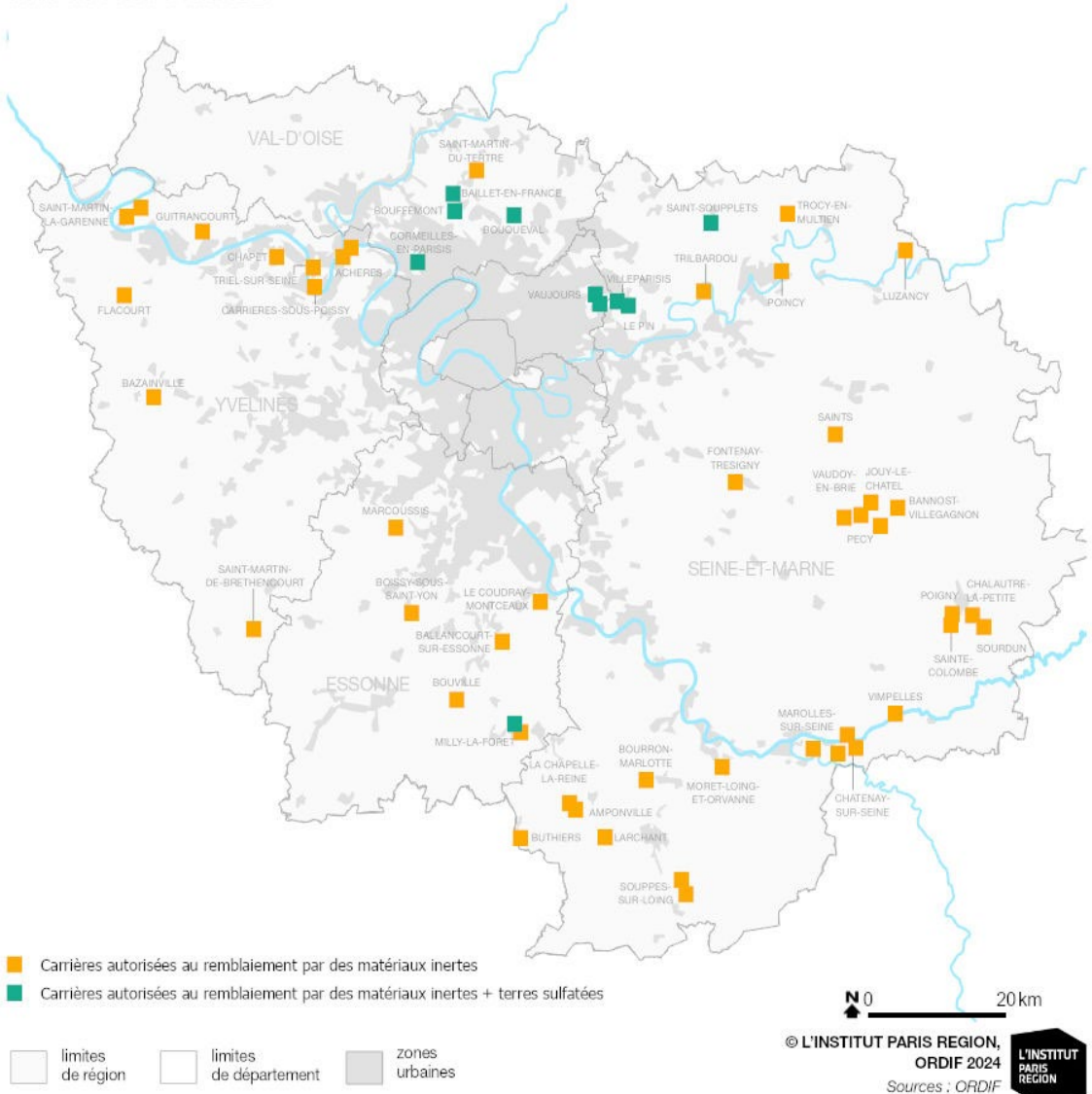

6. Valorisation matière des déchets inertes franciliens en 2022 - Remblaiement de carrières

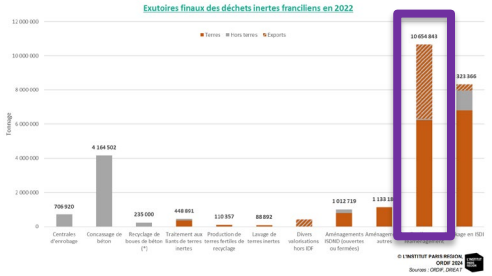

La valorisation de déchets inertes pour le réaménagement de carrières représente l'un des principaux exutoires pour les déchets inertes, notamment les terres.

En 2022, ont ainsi été valorisées **6,31 millions** de tonnes, à **99 % des terres** d'après les déclarations des exploitants de carrières franciliennes.

A quoi s'ajoutent les **4,34 millions** de tonnes valorisées dans des carrières des départements limitrophes présentées ci-après.

Ce sont donc **10 655 000 tonnes** d'inertes ainsi valorisés, soit **39 % du total des inertes franciliens** identifiés en 2022.

Tonnages de déchets inertes valorisés en carrières franciliennes depuis 2010, et nombres de sites autorisés et ayant remblayé -
Tonnages d'inertes franciliens en carrières hors Île-de-France

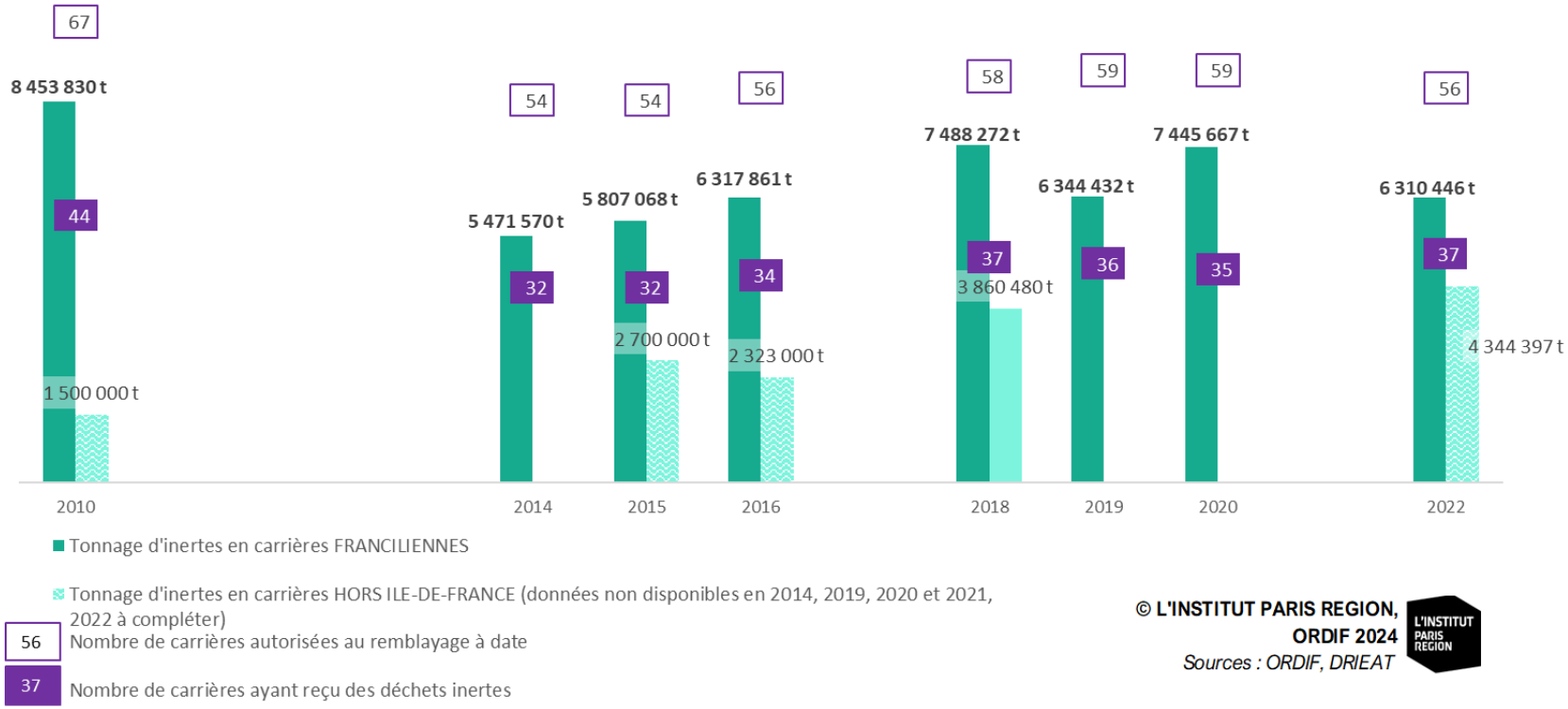

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024
Sources : ORDIF, DREAT

7. Enfouissement des déchets inertes en Île-de-France en 2022 – Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

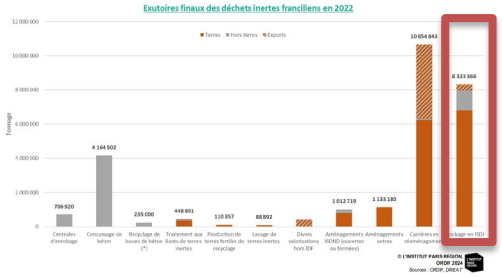

Les ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes) sont des sites dédiés à la réception de déchets inertes, pour leur élimination par stockage.

Leurs capacités d'accueil de grands volumes sur des courts termes comme le nécessitent les grands chantiers franciliens, en font le mode de traitement principal des inertes en Île-de-France.

En 2022, la région comptait **18 ISDI**, ayant réceptionné **7 952 000 t** de déchets inertes (composaient, à dire d'expert, de **86 % de terres et 14 % d'inertes en mélange**).

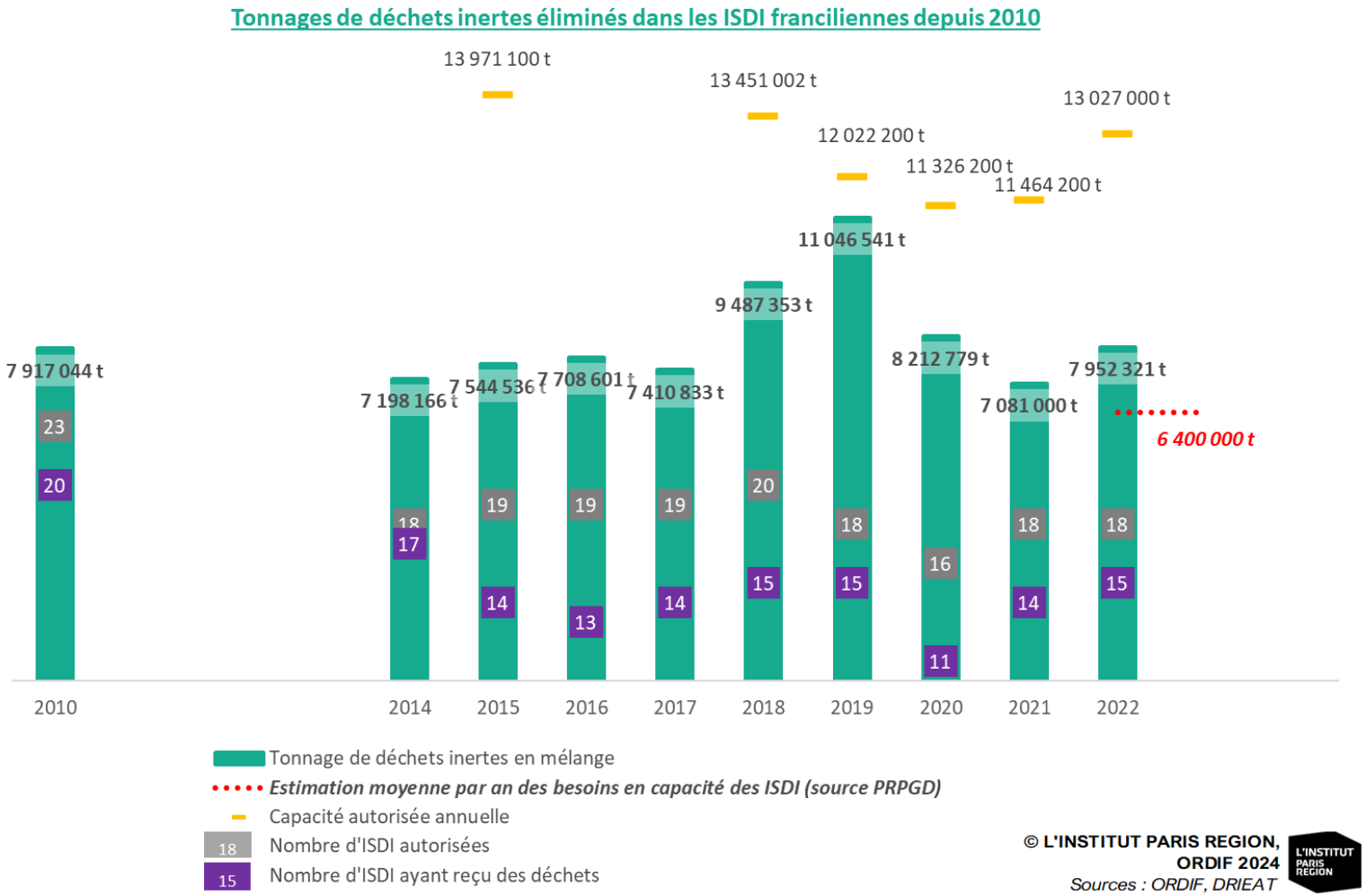

7. Enfouissement des déchets inertes en Île-de-France en 2022 – Installation de stockage de déchets inertes (ISDI)

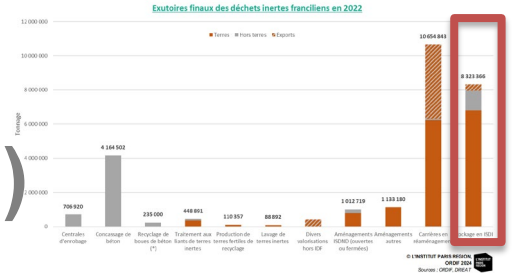

La durée d'exploitation des ISDI varie et peut être relativement courte.

Entre 2021 et 2022, 3 ISDI ont ouvert et 3 ont fermé, soit toujours 18 sites actifs en Île-de-France en 2022. Cependant, la **capacité annuelle** d'accueil a augmenté de 12 %, arrivant à **13 027 000 t/an.**

A noter par ailleurs que la part **Ouest et Sud** (versus la part Nord et Est (où se concentrent plus d'ISDI)) augmente de 3 points pour représenter désormais **29 %.***

L'exploitation de ces centres a cependant évolué avec le temps, leur cherchant de plus en plus des finalités utiles pour les collectivités (réaménagement de terrains, projets paysagers, parc sportifs,…).

Liste des installations de stockage de déchets inertes d'Île-de-France en 2022

Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI autorisées)

en Île-de-France en 2022

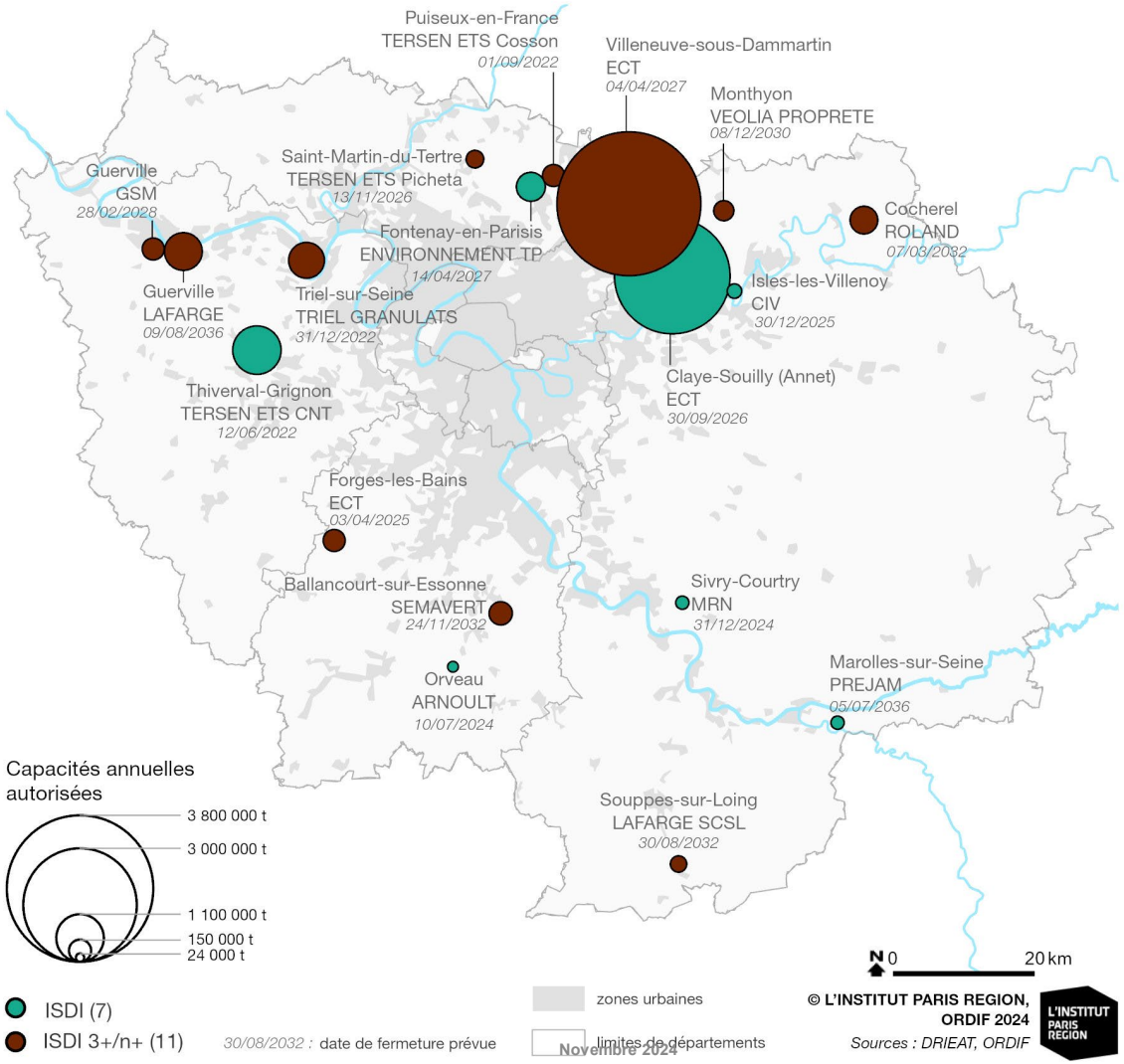

8. Exports hors Île-de-France – Focus Carrières (et ISDI)

En 2024, l'ORDIF a réitéré son étude dédiée aux **exports de déchets inertes en carrières limitrophes**, sur les données 2022 (1ère campagne réalisée sur 2018).

Ce sont ainsi **4 344 000 t** qui ont pu être ajoutées à la valorisation des déchets inertes franciliens en **remblaiement de carrières**, dont près de **40 % en Normandie, 27 % en Centre – Val-de-Loire, 20 % dans les Hauts-de-France et 12 % en Grand-Est.**

A noter que la carte ci-contre présente également quelques informations concernant les ISDI hors Île-de-France identifiées comme ayant reçu des déchets franciliens en 2022.

Déchets inertes franciliens exportés hors Île-de-France

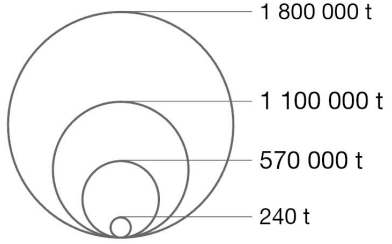

part enfouie en carrière

part enfouie en ISDI

Localisation des installations réceptrices

▲ ISDI (18)

○ Carrière (36)

100 Kilomètres

Limites de départements

Limites de région

Liste des ISDI:
1 Rochy-Condé
2 Vasseny - GSM
3 Criquebeuf-sur-Seine
4 Néry - MRL
5 Dives-sur-Mer - LAFARGE
6 Villeneuve-les-Sablons - LANGUEDOC Christophe
7 Saint-Maximin - BPE LECIEUX
8 Muids - STREF
9 Précy-sur-Oise - GSM
10 Chambly
11 Boran-sur-Oise - CARRIERE DE BORAN
12 Montreuil-aux-Lions
13 Prasville - SMB
14 Eole-en-Beauce - RECYCLEO
15 Soucy
16 Éole-en-Beauce - RECYCLEO
17 Plessé - PIGEON GRANULATS
18 Mâcon

Liste des carrières:
19 Ferques - STINKAL
20 Cayeux-sur-Mer - GSM
21 Douzy - URANO
22 Chevincourt - ANTROPE
23 Bucy-le-Long - GSM
24 Rivecourt - LAFARGE
25 Saint-Pierre-d'Aigle - TERSEN
26 Saint-Vigor-d'Ymonville - LAFARGE GRANULATS

Liste des carrières (suite):
27 Yville-sur-Seine - EUROVIA
28 Saint-Crépin-Ibouvilliers - CHOUVET
29 Saint-Leu-d'Esserent - ANTROPE
30 Saint-Maximin - BPE LECIEUX
31 Précy-sur-Oise - GSM
32 Pitres - EUROVIA
33 Alizay - CEMEX + LAFARGE GRANULATS
34 Val de Reuil - CEMEX GRANULATS
35 Poses - CEMEX GRANULATS
36 Authevernes - EUROVIA
37 Muids - STREF
38 Bouafles - CEMEX GRANULATS
39 Orconte - MORONI
40 Périgny-la-Rose - COLAS
41 La Villeneuve-au-chatelot - EQUIOM
42 Beauvilliers - CEMEX GRANULATS
43 Courceroy - VICAT GRANULATS
44 La Ventrouze - CEMEX GRANULATS
45 Margon - PIGEON GRANULATS
46 Prasville - SMBP
47 Prasville - SMB
48 Voutre - CARRIERES DE L'OUEST
49 Prasville - SMBP
50 Préfontaines
51 Beille - PIGEON GRANULATS
52 Guillonville - SMB
53 Sully-sur-Loire
54 Villermain - SMB

Nota: la localisation des carrières et des ISDI n'est pas exhaustive

© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2024

Sources : L'Institut Paris Region, GEREP 2022, SGP 2022, Région Hauts-de-France 2021

Carrières et ISDI hors Île-de-France ayant reçu des déchets inertes franciliens en 2022

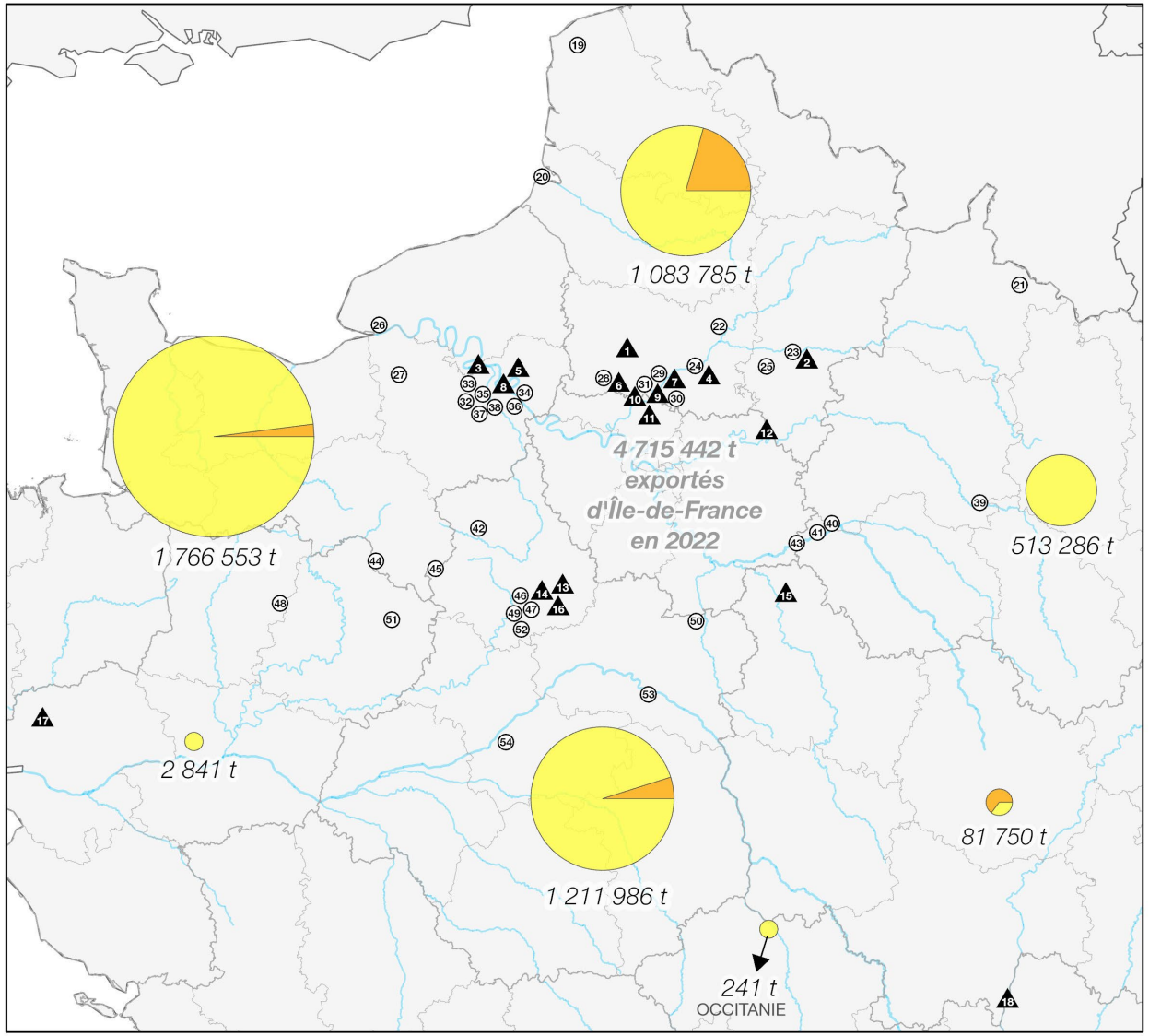

Inertes traités en Île-de-France: 14 262 767 t

Inertes exportés: 4 715 442 t

8. Exports hors Île-de-France – Bilan

Comme pour ses déchets non dangereux, l'Île-de-France a recours à des exutoires en dehors de ses frontières pour ses déchets inertes.

D'après les données communiquées par les centres franciliens enquêtés (notamment les centres de traitement de terres polluées et les centres de tri/transit précédemment présentés) et l'enquête auprès des carrières, nous avons pu identifier **5 131 287 t** de déchets renvoyés, après traitement ou transit en Île-de-France, vers des installations ou chantiers hors Île-de-France, soit **19 % de nos flux identifiés en 2022** (ces chiffres sont des **minimas**, car ne comprennent pas les flux exportés directement, sans passage préalable par un centre francilien, et tous les exutoires finaux n'ont pu être interrogés).

85 % sont orientés vers des carrières, 7 % vers des ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes), 7 % en concassage, et dans de moindres mesures, en aménagements, ISDND et traitement biologique.

Les exports se font quasiment exclusivement dans les **régions limitrophes**. La Normandie est la 1ère région d'accueil (par apports en transport fluvial principalement), puis suivie par les Hauts-de-France et Centre – Val-de-Loire à parts équivalentes.

A noter que les origines géographiques des déchets traités ne sont pas exhaustives. Aussi, il n'est pas possible d'indiquer la part d'imports.

Part des déchets inertes renvoyés hors Île-de-France après traitement/transit en Île-de-France en 2022

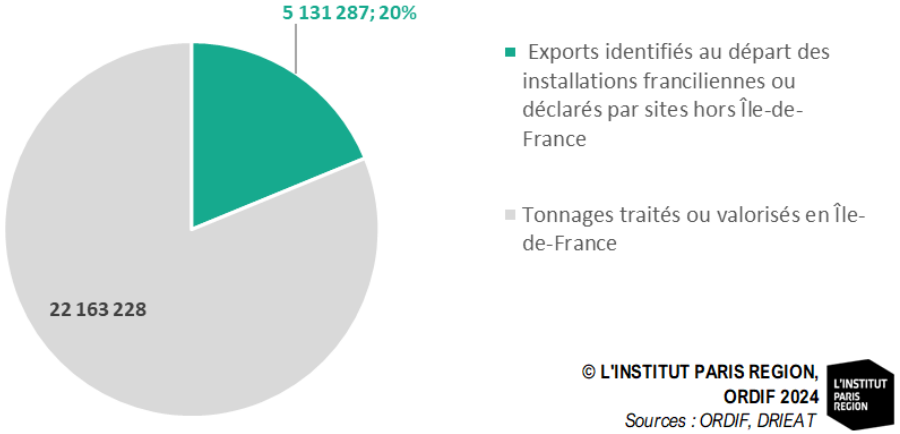

Destinations géographiques des exports de déchets inertes franciliens 2022

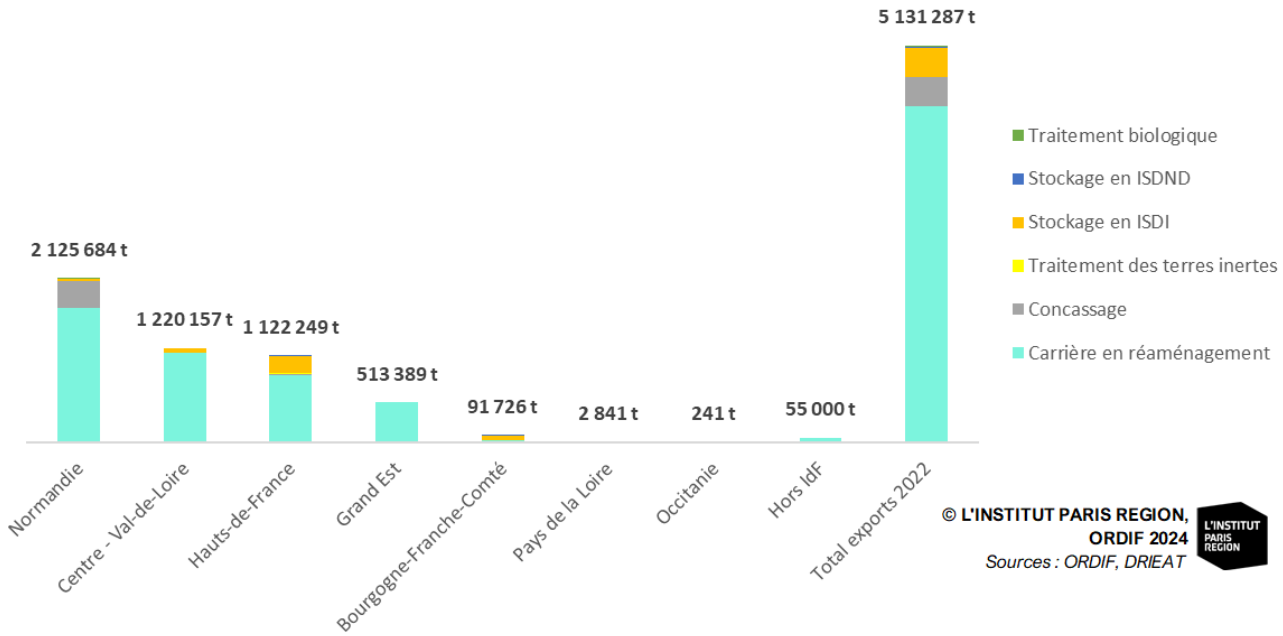

9. Taux de valorisation des déchets inertes franciliens

En **2022**, les déchets **inertes** représentaient **27,3 millions de tonnes**.

La hausse marquée vis-à-vis des années antérieures vient en partie du fait de l'enquête réalisée sur les flux exportés (comme en 2018) (même si non exhaustif, ils représentent plus de 5 millions de tonnes), ainsi que de la prise en compte des aménagements qui ont pu être en partie identifiés (même si la connaissance de cette filière reste encore à développer).

Les déchets inertes franciliens ont été **valorisés** à hauteur de **70 %** au cours de l'année 2022 (+3 points par rapport à 2020), dans des installations **franciliennes ou limitrophes** (les exports étant des minimas, le taux est donc vraisemblablement plus élevé).

Ce taux de valorisation monte même à **82 %** en ne considérant que les tonnages de **déchets hors terres**.

Il est de **65 % pour les déblais** (terres) **inertes** (contre 61 % en 2020).

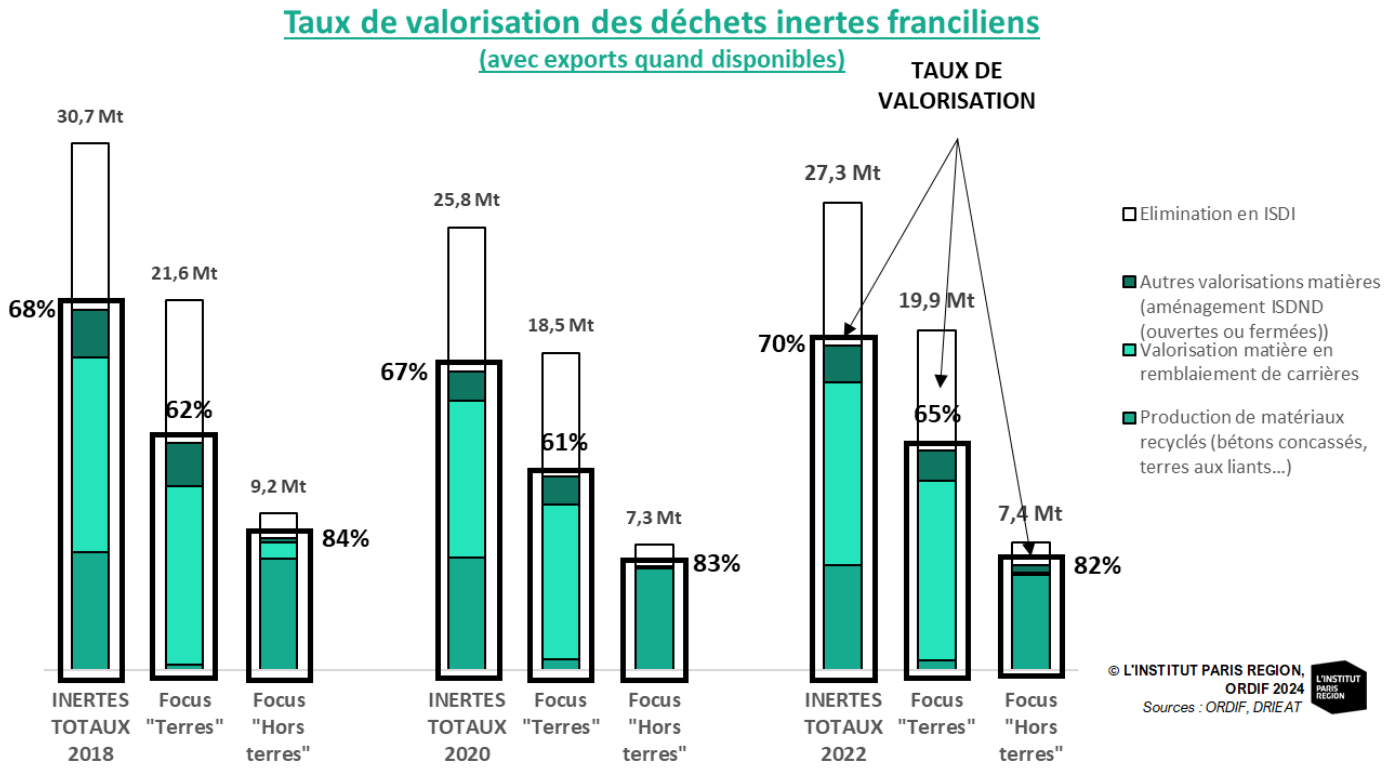

10. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets franciliens depuis plus de 30 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

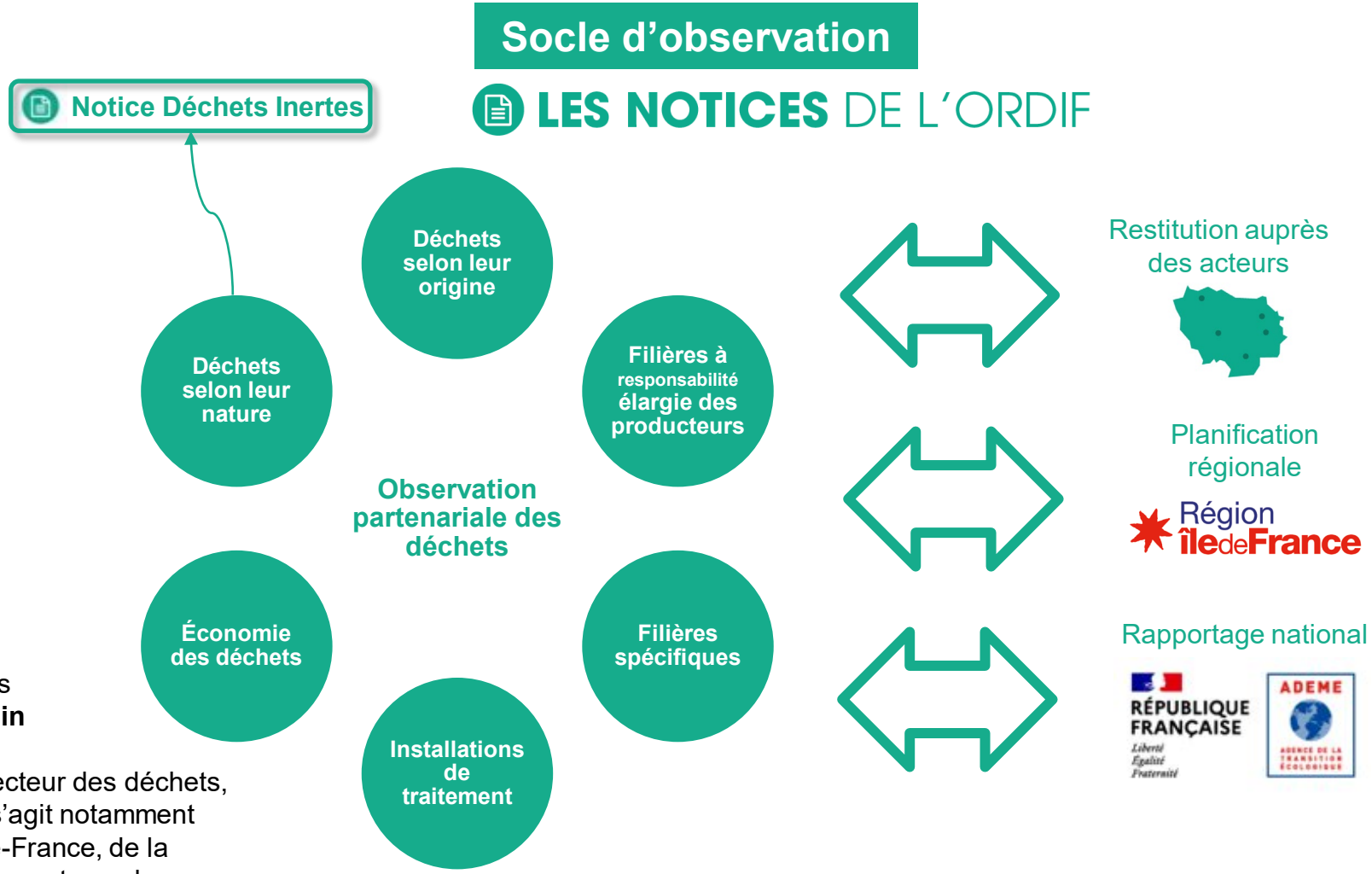

11. Le PRPGD et ses indicateurs de suivi des déchets inertes

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Île-de-France (PRPGD), approuvé en novembre 2019, est disponible au lien suivant : https://www.iledefrance.fr/PRPGD.
Ainsi que les rapport de suivi #1 et rapport de suivi #2.

Le PRPGD fixe des objectifs qui s'imposent aux décisions prises par les personnes morales de droit public et privé dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et préconise les actions à mener.
Voici une synthèse des objectifs et indicateurs de suivi des déchets inertes (que vous pouvez retrouver dans ce document sous ce signe* et en dernière colonne de ce tableau) :

Objectif	Source du PRPGD	Indicateur de suivi	Diapositive de ce document*
Incorporer 600 000 tonnes d'agrégats d'enrobés à l'horizon 2025 et 800 000 tonnes en 2031 dans la production d'enrobés	Chap. II - p.267 Chap. III - p.142	Quantité annuelle d'agrégats intégrés à la production d'enrobés	n°8
Produire 6,5 millions de tonnes en 2025 et en 2031 de granulats recyclés à partir de bétons de démolition de bâtiment ou de chaussées	Chap. II - p.267 Chap. III - p.145	Quantité annuelle de bétons concassés vendus	n°9
Le PRPGD prévoit le développement de la filière de recyclage des boues de béton, et, s'il est justifié en fonction des besoins du marché, la création d'un second site de ce type au sud-ouest de l'Île de France.	Chap. III - p.146	Nombre d'installations de recyclage de boues de bétons	n°7
Produire 0,5 million de tonnes en 2025 et 2,5 millions de tonnes en 2031 de déblais et graves traités à la chaux ou aux liants	Chap. III - p.153	Quantité annuelle de déblais et graves traités aux liants	n°10
Accompagner le développement de l'ensemble des nouvelles filières de production de matériaux alternatifs à partir de déblais, pour structurer et diversifier le marché de ces matériaux alternatifs issus du recyclage	Chap. III - p.153	Nombre d'installations de production de matériaux alternatifs à partir de déblais	n°11
Assurer une répartition équilibrée et encadrer les zones de chalandise des ISDI	Chap. III - p.169	Capacité autorisée des ISDI par département et partie Ouest et Sud et Nord et Est	n°17
Limiter la concentration d'ISDI dans des périmètres géographiques réduits	Chap. III - p.169	Nouvelles ISDI autorisées que si dans un rayon de 5 km autour du projet, la somme des capacités administrativement autorisées depuis le 1er janvier 2007 ne dépasse pas 15 millions de tonnes	Indicateur suivi par les services de l'Etat
Atteindre un taux de valorisation des déblais inertes (terres) de 70 % à l'horizon 2020, 80 % en 2025 et 90 % en 2031	Chap. II - p. 264	Taux de valorisation des déblais inertes (terres inertes)	n°19

12. Méthodologie de l’enquête Traitement de l’ORDIF

Depuis 2006, l’ORDIF suit tous les deux ans, les installations franciliennes de traitement de déchets non dangereux de l’ADEME.
L’enquête était originellement intitulée ITOM (Installations de Traitement des Ordures Ménagères) mais s’est progressivement étendue à l’ensemble des installations recevant des DAE et, depuis 2014 des déchets du BTP.

Certaines activités sont directement enquêtées par l’observatoire (478 au total), soit annuellement (incinérateurs, ISDND) soit dans le cadre de l’enquête biennale de l’ADEME (plates-formes de compostage, centres de tri-transit, recyclage du plâtre, traitements aux liants, centrales d’enrobage...).
Afin de limiter les sollicitations auprès des exploitants de ces installations, certains procédés (les méthaniseurs, les ISDI, les carrières autorisées au remblaiement et les sites de concassage (**177**)) font l’objet de **conventions de partenariat** avec les **services de l’État** (DRIEAT) et **l’UNICEM.**

L’enquête globale dure environ 20 mois, le temps de préparer les questionnaires, collecter les données, les saisir, les analyser. La restitution se fait dans un second temps, en premier lieu pour les besoins du rapport de suivi du Conseil régional, dans un second temps, pour les Notices de l’ORDIF.

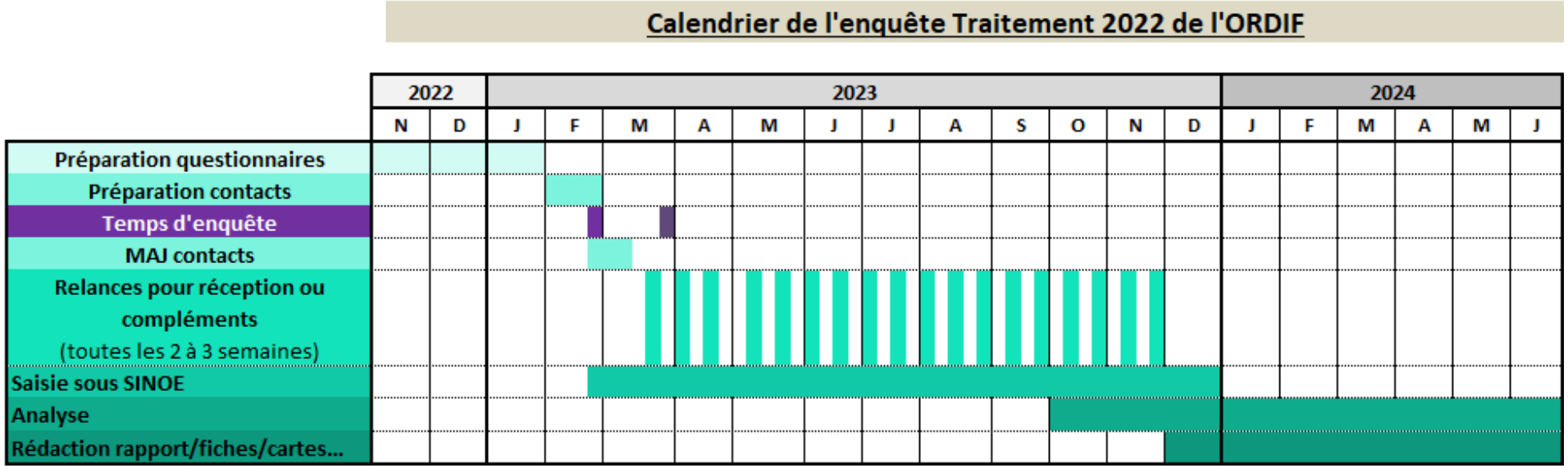

12. Méthodologie de l'enquête Carrières hors Île-de-France de l'ORDIF

Les déclarations réalisées par les exploitants de carrières sous le registre des émissions polluantes (GEREP) ne demandent pas les origines géographiques des déchets entrants pour remblaiement. Par l'obtention de ce fichier par les services de l'Etat, il n'est donc pas possible de connaître les flux franciliens reçus sur les carrières hors Île-de-France.

Il est donc nécessaire de réaliser une enquête directement auprès des sites potentiels.
Fort de son étude menée en 2020 sur les plus 2018, il a été demandé à l'ORDIF de réitérer ce travail pour les données 2022.

Le périmètre initial comprenait, comme en 2018, les carrières des départements limitrophes à l'Île-de-France, ainsi que la Seine-Maritime.
Il s'avérait que certains organismes voisins réalisaient déjà des enquêtes sur ces mêmes sites.
Des conventions ont donc été réalisées afin d'échanger les données et ne pas sur-solliciter les exploitants.
Certaines données paraissant faibles en regard des données antérieures, l'ORDIF a donc complété.

Ainsi :

- Hauts-de-France : transmission des données 2021 par la Région et la CERC pour l'ensemble de leur région
- Normandie : enquête directe de l'ORDIF des départements de l'Eure et Seine-Maritime
- Centre - Val-de-Loire : enquête partielle de l'ORDIF sur quelques sites stratégiques
- Bourgogne – Franche-Comté : intégration des données de l'ORDIF issues des exutoires indiqués par les sites de transit franciliens
- Grand-Est : intégration des données de l'ORDIF issues des exutoires indiqués par les sites de transit franciliens

Blandine BARRAULT
Blandine.barrault@institutparisregion.fr
+ 33 (0)1 77 49 75 22

L'INSTITUT PARIS REGION
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET
Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA
Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert Traitement de l'ORDIF

Avec le soutien de